

NEWSLETTER 10 – Cadre de qualité pour les mesures d'étanchéité à l'air

Bruxelles, le 14 septembre 2016

Cher Mesureur d'étanchéité à l'air,

Au moyen de cette newsletter, nous vous donnons une mise à jour de la situation actuelle du cadre de qualité étanchéité à l'air de BCCA asbl.

Questions fréquemment posées

Les réponses aux questions fréquemment posées (Frequently Asked Questions) déjà approuvées par le groupe de travail STS se trouvent sur le site web www.jeconstruisetanchealair.be/faq. Cette liste a été actualisée depuis la réunion du 29 juin dernier, aussi bien en néerlandais qu'en français.

Si vous avez des suggestions pour des questions supplémentaires, vous pouvez les envoyer à luchtdichtheid@bccca.be. On les mettra alors à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Erreurs souvent faites dans les rapports des mesures d'étanchéité à l'air lors de déclarations PEB

La newsletter de VEA de juin 2016 traite des erreurs souvent faites dans les rapports des mesures d'étanchéité à l'air lors de déclarations PEB sur base de contrôles aléatoires. Ces contrôles aléatoires ont montré que dans une déclaration PEB sur trois introduites pendant le premier semestre 2015, des erreurs ont été constatées en ce qui concerne l'introduction des résultats de l'essai de pressurisation dans le logiciel PEB et/ou la présence d'une déclaration de conformité. Agissez-vous parfois comme un rapporteur PEB? Alors VEA a établi un aperçu pour que vous puissiez éviter ces erreurs:

<http://www2.vlaanderen.be/economie/energiesparen/epb/doc/luchtdichtheidsmetingfoutenrapportering.pdf>.

Aperçu des inspections réalisées et des non-conformités constatées

Dans le cadre de qualité étanchéité à l'air, 9 inspecteurs sont actifs pour contrôler les mesures d'étanchéité à l'air sur chantier et les rapports téléchargés dans l'application en ligne suivant les STS-P 71-3 et les procédures imposées par le cadre de qualité.

Si pendant les inspections, des dérogations sont constatées par rapport aux STS-P 71-3 et/ou aux procédures du cadre de qualité, le dossier est traité comme décrit dans la description du cadre de qualité (disponible pour téléchargement sur [cette page](#)).

De notre dernière newsletter, nous listons encore une fois quelques dérogations souvent constatées afin d'éviter la constatation de non-conformités.

- Préparation non conforme du bâtiment
- Une différence de pression à débit nul trop élevée
- Un coefficient de détermination r^2 trop bas
- Un point de mesure trop haut ou trop bas par rapport à la différence de pression mesurée à débit nul
- La mesure avec un manomètre dont le calibrage n'a pas été réalisé à temps

- Le manque de données de calibrage du thermomètre utilisé dans le rapport d'essai
- Le manque de données de calibrage du manomètre utilisé dans le rapport d'essai
- L'absence des documents de calibrage sur chantier
- Le manque du logiciel utilisé dans le rapport d'essai
- Le manque de la description univoque de la zone effectivement mesurée dans le rapport d'essai
- Des rapports des préparations qui ne sont pas suffisants
- L'enregistrement tardif de la mesure

Astuces pour une préparation correcte du bâtiment

Récemment, nous avons constaté quelques dérogations relatives à la préparation du bâtiment. Le Paragraphe 5.7 et le Tableau 5 des STS-P 71-3 donnent un aperçu de quelles ouvertures

- *doivent* être ouvertes (p.ex. serrures et grilles d'aération non fermantes),
- *doivent* être fermées (p.ex. grilles de ventilation réglables avec dispositif de fermeture, bouches d'aspiration pour hottes et évacuations d'eau),
- *peuvent* être scellées (grilles de ventilation réglables avec dispositif de fermeture), et
- *doivent* être scellées (ouvertures de ventilation mécaniques).

Les serrures ne peuvent donc **pas** être scellées au moyen de ruban adhésif selon les STS-P 71-3. D'ailleurs, cela n'améliorera pas fondamentalement le résultat de l'essai de pressurisation. Si le donneur d'ordre devrait toutefois insister, vous pouvez toujours proposer de mettre la clé dans la serrure. Car on peut bien mettre une clé dans la serrure.

Nous voulons également faire la remarque que le scellement de fentes autour de bouches de soufflage ou d'aspiration n'est pas autorisé. Lors du scellement de telles bouches, on ne peut donc obturer que la grille ou le canal même et pas le dispositif de fermeture ou les transitions aux parois ou aux plafonds. Si la transition entre les deux n'a pas été réalisé suffisamment étanche à l'air, le maître d'ouvrage pour l'obturer de façon durable, mais pas uniquement le temps de la mesure.

Astuces pour une mesure de l'étanchéité à l'air dans le cadre de la réglementation de la performance énergétique en Flandre

VEA donne, via un [site web](#), un aperçu des règles applicables pour une mesure d'étanchéité à l'air utilisée comme preuve pour une déclaration PEB. En plus des STS-P 71-3, des exigences supplémentaires sont imposées en ce qui concerne entre autres la zone à mesurer et le contenu du rapport d'essai.

Comme mentionné dans la réponse à la question fréquemment posée 1.1 sur le site web www.jeconstruisetanchealair.be/faq, il est conseillé de réaliser une mesure dans le cadre de la PEB après que toutes les ouvertures pour les techniques, reprises dans la déclaration PEB, aient été réalisées. C'est pour cette raison qu'il est conseillé de communiquer à temps avec le demandeur et de réaliser la mesure au moment le plus proche possible de la date d'introduction de la déclaration PEB. Pour que le résultat de la mesure puisse être utilisé pour une déclaration PEB, l'état du bâtiment au moment de la mesure doit correspondre à l'état décrit dans la déclaration PEB. En cas de doute sur l'état du bâtiment au moment de la mesure, il est conseillé de détailler l'état, pour que le rapporteur PEB puisse correctement interpréter l'utilité du rapport d'essai.

Astuces pour un déroulement aisé des inspections

Afin d'obtenir un déroulement aisé des inspections et de prévenir les constatations de non-conformités, nous vous donnons de nouveau les astuces mentionnées dans la dernière newsletter.

- Suivez toujours les instructions données dans la description du cadre de qualité (disponibles pour téléchargement sur [cette page](#)).
- Avant de planifier la mesure, contrôlez la validité du calibrage de vos appareils de mesure.
- Introduisez votre planning à temps dans l'application en ligne. Si vous devez toutefois notifier une mesure le jour même, vous devez aussi envoyer un e-mail à luchtdichtheid@bccca.be. Les limitations suivantes sont en vigueur: le dossier doit être créé au plus tard 1 heure avant d'envoyer le SMS START et il doit y avoir minimum 3 heures entre l'envoi de l'e-mail et l'envoi du SMS de FIN.
- Envoyez votre SMS START à temps (c.-à-d. à l'arrivée sur chantier) avec une estimation réaliste de l'heure de fin. Attendez au moins 5 minutes après l'envoi du SMS de FIN avant de démonter les préparations et le montage de l'équipement d'essai.
- Contrôlez la conformité des préparations avant, pendant et après la mesure, ainsi que la mesure réalisée.
- Faites en sorte que vous disposez toujours des documents de calibrage de l'équipement lors d'une mesure.
- Contrôlez la complétude de vos rapports au moyen de l'Annexe 4 des STS-P 71-3.
- Avant de valider le dossier dans l'application, vérifiez si vous avez tout rempli correctement.

Se désinscrire

Vous recevez cet e-mail parce que vous faites partie de notre liste de diffusion de notre newsletter sur le cadre de qualité étanchéité à l'air. Si vous ne voulez plus recevoir cette newsletter, vous pouvez facilement vous désinscrire [ici](#).

BCCA asbl – Rue d'Arlon 53 à 1040 Bruxelles – luchtdichtheid@bccca.be – www.bcca.be